

## Obligation de tri des déchets en entreprise:

explications et conséquences pratiques  
sur votre entreprise

Commerçant, restaurateur, menuisier ou immeuble de bureaux, toute entreprise, quel que soit sa taille, est désormais obligée de trier ses déchets. Outre cette obligation de tri, le législateur impose aux entreprises de pouvoir fournir la preuve que celui-ci a été fait correctement.



Le Service environnement de l'UCM propose des ateliers d'**informations** dans toute la Wallonie. Au cours de ces séances, le conseiller en environnement expliquera les différents aspects de la **législation** tandis qu'un représentant de l'intercommunale de la région présentera des **solutions** à disposition des entreprises.

### Atelier en soirée

Mercredi 3 mai 2017

Salle de la ruelle du Coq

5650 Walcourt

Le BEP expliquera  
les autorisations pour l'accès  
au parc à conteneurs



Attention !

Le Ministre Carlo Di Antonio a annoncé des contrôles par la Police de l'environnement avec des sanctions en cas de non-conformité. Toutes les entreprises sont concernées... aussi petites soient-elle !

### Programme

19h00

Accueil

19h15

Rappel des obligations générales de gestion des déchets et focus sur les obligations de tri des déchets

20h15

Présentation de solutions de tri des déchets en entreprise

20h45

Questions/Réponses

### Inscription

Inscription par e-mail à : [adl@walcourt.be](mailto:adl@walcourt.be)

ou par téléphone au : 071/610 270



Wallonie

